



Direction Recherche Innovation Valorisation

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 63 59 26

Mél. : vpcr-office@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
de la commission de la recherche
du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes**

Séance du jeudi 23 février 2023

N°226 CR 23.02.2023

L'an deux mil vingt trois, le vingt-trois février à quatorze heures, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes (UGA) était rassemblée, dans l'amphithéâtre de la Maison Jean Kuntzmann, en séance plénière, après convocation légale, sous la présidence d'Hervé Courtois, Vice-président recherche et innovation de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : 2nd avis demande réinscription 2^{ème} année de thèse de M. X

Président de séance : Hervé Courtois

Membres présents : Radu Burlacu, Raul Caplan, Cédric Clastres, Laura Fournier-Finocchiaro, Patrice Morand, Pascal Perrier, Pierre Ray, Serge Slama, Christine Verdier, Nassira Boudjada, Pierre Cavailles, Alan Chauvin, Gilles Debizet, Christine Demeilliers, Eve De Rosny, Catriona Maclean, Sonia Molina-Boisseau, Séverine Nicot, Julie Sorba, Benoît Rey, Isabelle Rousset, Natacha Seigneuret, Frédéric Chandezon, Marjorie Fraisse.

Membres représentés : Aïna Chalabaev (procuration à Natacha Seigneuret), Laurent Davoust (procuration à Cédric Clastres), Thierry Forveille (procuration à Serge Slama), Patrice Morand (procuration à Eve De Rosny), Jean-Luc Reboud (procuration à Radu Burlacu), Pierre Hily-Blant (procuration à Séverine Nicot), Philippe Larroudé (procuration à Gilles Debizet), François-Xavier Mevel (procuration à Christine Verdier), Jacques Jestin (procuration à Frédéric Chandezon).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant que selon l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant. »

Considérant, l'avis défavorable du CSI du 24 mai 2022 pour une réinscription en thèse,
Considérant, la notification d'avis défavorable de l'école doctorale, du 11 octobre 2022, concernant la réinscription en thèse au titre de l'année 2022/2023,
Considérant, la demande de poursuite de thèse – courrier de M. X non daté reçu le 15 décembre 2022,

La commission de la recherche du conseil académique de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 23 février 2023 est invitée à donner un second avis à la demande de réinscription en thèse de M. X.

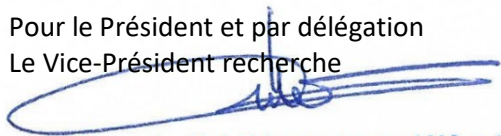
Le vote anonyme est opéré à l'issue des délibérations des membres de la commission.
Le résultat est le suivant :

Membres en exercice	44
Membres présents	24
Membres représentés	9
Nombre de votants	33
Voix favorables	9
Voix défavorables	21
Abstentions ou refus de prendre part au vote	3

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis défavorable à la demande de réinscription en 2^{ème} année de thèse de M. X.

Fait à St Martin d'Hères, le 24 février 2023

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président recherche


Pour le Président et par délégation
Le Vice-président Recherche
Hervé COURTOIS

